

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 février 2022

L'année deux mille vingt-deux, le mardi huit février, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Sylvain DERAÈVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER M. Claude FOUCART, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED, M. Florent TERRIER, Mme Céline SZYMUSIAK

Était absente / excusée : Mme Marie ROUSSELLE (pouvoir à Jeanine MARMIGNON)

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur PALPIED souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour : la désignation d'une commission de recrutement pour le renouvellement du poste d'adjoint et un point sur des terrains communaux. Le Conseil accepte.

1. Finances – demande emprunt : nouvelle offre

Dans le cadre de projets d'investissement comme l'installation d'un système de vidéo protection sur la Commune, Monsieur Le Maire présente une nouvelle offre de prêt réactualisée.

Il rappelle que le Conseil municipal en juillet 2021 avait validé une offre de prêt.

Les services de la Préfecture ont émis un avis favorable au projet d'installation de la vidéo protection en fin d'année 2021.

L'offre de prêt initiale étant valable 6 mois, le crédit bancaire propose une nouvelle estimation à moyen terme taux fixe pour un montant emprunté de 18 300,00 €

Durée	Taux	Échéances annuelles	Intérêts cumulés
7 ans	0,73 %	2 691,18 €	538,25 €

Taux : fixe

Périodicité des remboursements : annuellement

Frais de dossier : 100, 00 €

Pour mémoire l'offre initiale se composait comme suit :

Durée	Taux	Échéances annuelles	Intérêts cumulés
7 ans	0,53 %	2 670,00 €	390,01 €

Taux : fixe

Périodicité des remboursements : annuellement

Frais de dossier : 150, 00 €

Le conseil valide la nouvelle proposition d'offre d'emprunt et donne pouvoir au Maire pour la signature des documents.

2. Baux : autorisation d'exploiter

Il est présenté au Conseil municipal, une demande d'autorisation d'exploiter, envoyée en lettre recommandée par Mr Nicolas Dillies. Celui-ci s'installe comme agriculteur sur Bayonvillers à la suite de son père. Ce dernier cultive une parcelle de terre de 1 ha 84 a 29 ca mis à bail par la Commune de Bayonvillers.

Les parcelles sont référencées : SV 1 le villages et ZV 5 le marquet à Roch.

Mr le Maire explique que cette demande correspond à une procédure d'installation et que la transmission du bail en ligne directe entre parents et enfants fait partie des spécificités du statut du fermage.

Mr Nicolas Dillies ne participe pas au vote étant concerné par le dossier

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette demande à l'unanimité,
- Autorise le Maire à signer un nouveau bail et évaluer les taux suivant les barèmes en vigueur.

3. Renouvellement poste adjoint technique – désignation commission recrutement

Dans le cadre de la procédure de renouvellement du poste d'adjoint technique, il est proposé de mettre en place une commission de recrutement composé de quelques élus.

Après débat, le conseil désigne :

- C. FOUCART
- S. DERAËVE
- N. DILLIES
- J. MARMIGNON
- F. TERRIER
- F. BECU
- X.PALPIED

La commission se réunira fin février.

4. Terrains communaux

Monsieur PALPIED rappelle le contexte :

Sous l'ancien conseil, et dans le cadre d'une procédure de bien sans maître, la Commune a récupéré deux parcelles :

- la parcelle AA 101 2, rue de Marcelcave d'une contenance de 100 m²
- la parcelle cadastrée AB 63: 5, rue de Guillaucourt d'une contenance de 599 m²

Le Conseil précédent a consulté le service des domaines pour avoir une estimation des biens :

- la parcelle AA 101 : 5 000 €
- la parcelle cadastrée AB 63 : 10 000 €

Il avait été délibéré sous l'ancien Conseil, l'organisation d'une vente sous la forme d'un tirage au sort avec le règlement réalisé par Maître OCQUIDENT, Huissier de justice. Suite à un désistement de l'huissier, la démarche n'a pu aboutir.

En juin 2020, le nouveau Conseil avait décidé la mise en vente de la parcelle rue de Guillaucourt au prix de 40 € du m² après de Maître MAINGUEUX, notaire à Rosières-en-Santerre (Somme), puis suspendu cette opération en janvier dernier.

Après débat, le conseil décide de faire une visite sur place des terrains et de prendre une décision lors du prochain conseil.

5. Questions diverses

- Distributions de sacs : le conseil fixe la prochaine permanence au 19 février. Une information sera réalisée aux habitants.
- Repas de aînés : suite à la dernière réunion du CCAS, M. PALPIED informe les conseillers que le repas des aînés aura lieu le 27 février à la salle polyvalente de Bayonvillers avec le restaurant « chez Claude ».
- Etat des trottoirs : M. BECU expose que sur la Commune dans certaines rues, la circulation piétonne est difficile (flaque d'eau importante, dégradation des trottoirs, etc.). Une réflexion sur le point serait peut-être à voir.

M. PALPIED explique que la situation a été soulevée avec la Communauté de Communes et le département. Les trottoirs sont en mauvais état et des travaux devraient être programmés d'ici 2 ans.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 21 h 28.

Le Maire,

Xavier PALPIED.